



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**

*Séance du lundi 18 septembre 2023*

<b>2023 – 104</b>	<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Afférents au Conseil Municipal : <b>23</b></li> <li>- En exercice : <b>23</b></li> <li>- Qui ont pris part à la délibération : <b>22</b></li> </ul>
	Date de la convocation : <b>11/09/2023</b>
	Date d'affichage : <b>11/09/2023</b>

*L'an Deux Mil Vingt Trois le lundi 18 septembre à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Henri BEDAT, Maire*

*Présents : MM. et Mmes BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, CAZENAVE, LABAT, WLUSEK, ETIENNE, HOURQUET, BIARNES, CONSTANTIN, SEIRACQ, GATUINGT, MARIMPOUY, DARRACQ, EDE, LARROQUE.*

*Excusés et procurations :*

*M. FOURNET a donné procuration à Mme HOURQUET*

*Mme CHAUPRADE a donné procuration à Mme CAZENAVE*

*Mme LAGRASSE a donné procuration à M. DARRACQ*

*Mme MESPLEDE a donné procuration à M. LABAT*

*M. DEHEZ a donné procuration à M. VILATON*

*Mme LABUXIERE a donné procuration à M. LARROQUE*

*M. LAHONTAN*

*Secrétaire de séance : M. Michel SEIRACQ*

**OBJET :**

**ELECTION DU 6<sup>ème</sup> ADJOINT AU MAIRE  
APPEL A CANDIDATURE – VOTE – INSTALLATION  
CHANGEMENT DE L'ORDRE DU TABLEAU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** la délibération n°2021-105 du 28 septembre 2021 relative à l'élection des Adjointes au Maire fixant leur nombre à SIX

**CONSIDERANT** l'acceptation par Mme la Préfète des Landes de la démission de Mme Christelle LALANNE de sa fonction d'adjointe au maire à compter du 10 juillet 2023,

**CONSIDERANT** que le motif d'inobservation (aucune intention délibérée de porter atteinte à la liberté et la sincérité des opérations électorales) du délai maximum de convocation sous quinzaine (article L.2122-14 du CGCT) pour remplacement d'un adjoint a été justifié auprès de Mme la Préfète des Landes avec l'organisation de la plus proche séance ce jour 18 septembre 2023 (dernière séance 10 juillet 2023),

**CONSIDERANT** qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue (art. L2122.7) ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :



- **PROCEDE** à l'élection du 6ème adjoint au maire au scrutin secret à majorité absolue :
  - Dans les conditions réglementaires, M. Benoît LABAT a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.
  - Le conseil municipal a ensuite désigné deux assesseurs ; il s'agit de Mme Amadine EDE et de M. François CONSTANTIN
  - Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.
  - Candidature unique : Mme Karine BIARNÈS
  - 1er tour du scrutin
  - Sous la présidence de Henri BEDAT, Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint :
  - Les élus sont invités à aller voter 1 par 1
  - Rappel des candidatures : Mme Karine BIARNÈS (candidate unique)
  - Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
    - Premier tour du scrutin :
    - Nombre de bulletin : 22
    - A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 02
    - Reste pour le nombre de suffrage exprimés : 20
    - Majorité absolue : 12
    - Ont obtenus :
      - Mme Karine BIARNÈS : 20 voix (vingt voix)
  - Après le bon déroulé des opérations de vote et compte-tenu des résultats du scrutin, comptabilise les suffrages exprimés pour : Mme Karine BIARNÈS : 20 voix (vingt voix)
- **PROCLAMME** : Mme Karine BIARNÈS 6ème adjointe de la Commune et la déclare installée, l'intéressée déclarant accepter d'exercer cette fonction.
- **INSTALLE AUX RANGS SUPERIEURS** les adjoints tel que présenté ci-après dans le nouvel ordre du tableau :
  - M. Pascal VILATION : 1<sup>er</sup> adjoint au maire
  - Mme Sylvie BÉZIAT-RICARD : 2<sup>ème</sup> adjointe au maire
  - M. Cyrille FOURNET : 3<sup>ème</sup> adjoint au maire
  - Mme Sandrine CAZENAVE : 4<sup>ème</sup> adjointe au maire
  - M. Benoît LABAT : 5<sup>ème</sup> adjoint au maire
  - *Mme Karine BIARNÈS* : 6<sup>ème</sup> adjointe au maire



Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal  
Pour copie conforme, suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **19 septembre 2023**

Le Maire,  
**Henri BEDAT**



VOTE :

Pour	<b>20</b>
Contre	<b>00</b>
Abstention	<b>00</b>

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20230918 – DE2023104

et publication ou notification le

*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que la cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulbos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).*

Envoyé en préfecture le 20/09/2023

Reçu en préfecture le 20/09/2023

Publié le

ID : 040-214002834-20230918-DE2023104-DE

